

Sommaire

- 1 Edito
- 1 Déménagement du secteur Support social et relations avec les pensionnés et des services administratifs
- 2 Changement d'horaire des permanences du Front Office téléphonique du service pensions
- 3 Les bureaux d'accueil du RCAM à Bruxelles, Luxembourg et Ispra sont actuellement ouverts
- 4 Communication du PMO : Alerte à l'escroquerie
- 5 Gérer ses données bancaires grâce à FILIP
- 6 Poser une question directement dans RCAM en ligne, c'est maintenant possible et incroyablement facile
- 6 À quoi sert un accès EU LOGIN?
- 7 Un EU LOGIN pour la vie (EU Login for life)
- 8 Économisez votre temps et vos efforts lorsque vous demandez le remboursement de vos frais médicaux
- 9 Nouvelles fonctions de Sysper Post Activity
- 10 Rappel concernant les traitements médicaux qui nécessitent une autorisation préalable
- 13 Traitement acupuncture
- 14 Immeubles à l'étranger et activité professionnelle après la retraite : le point
- 15 Communication du Helpdesk de l'AIACE Internationale : Nouveau look « MY REMOTE »
- 16 L'AIACE section Belgique, une section active de 5.000 membres
- 18 L'AIACE section France, une association constamment au service des pensionnés
- 21 Message de la SEPS (Association des Seniors de la fonction publique européenne)
- 22 Communication de la SEPS : Cumul d'une pension EU et d'une pension nationale
- 23 Communication d'Affiliats : Actualisation des données et reprise des permanences
- 23 Les Assises annuelles de l'AIACE Internationale - Loutraki 2022

INFO SENIOR



Commission européenne

Bulletin d'information de la DG HR

MAI - AOÛT #27

Edito

L'Info Senior que vous tenez entre vos mains est de retour après une période très chargée due à la crise du covid-19, ce qui nous a empêchés de nous consacrer à la rédaction de votre lettre d'information que nous souhaitons de qualité. Nous nous en excusons. Malgré tout, nous vous avons constamment informés des derniers développements relatifs à la crise du Covid-19. Comme à l'accoutumée, nous restons proches de vous aussi bien via nos publications que via notre numéro de téléphone

+ 32 (0) 2 295 90 98 ou par e-mail : HR-BXL-AIDE-PENSIONNES@ec.europa.eu.

Nous espérons que vous apprécierez le contenu de ce nouveau numéro d'Info Senior et vous souhaitons une bonne lecture !

Déménagement du secteur Support social et relations avec les pensionnés et des services administratifs

#27-HR-0001

Le Secteur Support social et relations avec les pensionnés a déménagé rue Philippe le Bon no 3, 1000 Bruxelles, 1^{er} étage (espace ouvert), bureau 01/P 165. Le service est accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Contact : téléphone +32 (0) 229 59 098 ; e-mail HR-BXL-AIDE-PENSIONNES@ec.europa.eu

Retrouvez également INFO SENIOR en 5 langues sur

My IntraComm



Étant donné les restrictions imposées par la crise du COVID-19 et dans le but de protéger la santé des

collègues pensionnés, les rendez-vous se feront surtout par téléphone.

Le Departure desk a également déménagé rue Philippe le Bon no 3, 1000 Bruxelles, 1^{er} étage (espace ouvert). Le service est accessible sur rendez-vous et le call center **+32 (0) 229 66600** est disponible

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 et par e-mail **HR-BXL-DEPARTURE-DESK@ec.europa.eu**.

Le Bureau Titres d'accès a déménagé à la même adresse, bureau P083 et est accessible du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Contact : e-mail **EC-SECURITY-ACCESS@ec.europa.eu**, téléphone **+32 (0) 229 56654**. Étant donné la situation actuelle, le service est disponible uniquement sur rendez-vous.

#27-PM02-0001

Changement d'horaire des permanences du Front Office téléphonique du service pensions



Le Front Office téléphonique Pensions (**+32 2 297 88 00**) est désormais accessible uniquement le lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30.

Le service est également joignable par e-mail :

- Pour les pensions d'ancienneté/invalidité : **PMO-PENSIONS@ec.europa.eu**
- Pour les bénéficiaires d'une pension de survie/d'orphelin : **PMO-SURVIE@ec.europa.eu**

Les bureaux d'accueil du RCAM à Bruxelles, Luxembourg et Ispra sont **actuellement ouverts**

Les équipes du PMO sont à nouveau à votre disposition **dans les bureaux du RCAM** pour répondre à toutes vos questions relatives à l'assurance maladie. Elles vous accueillent à Bruxelles, Luxembourg et Ispra pour vous donner les explications et les conseils dont vous avez besoin.

Pour les retraités ne disposant pas encore d'un compte EU Login : celui-ci peut être créé sur place par les équipes du PMO, ouvrant de nombreuses fonctionnalités en ligne, qui permettent de gagner du temps et de réduire la charge administrative.

Pour la sécurité de tous, nous vous invitons à demander un rendez-vous auprès de votre bureau RCAM, par courriel ou téléphone :

- Pour Bruxelles :
 - **PMO-RCAM-BRU-RDV@ec.europa.eu**
 - **+32 2 29 97777**
- Pour Luxembourg :
 - **PMO-RCAM-LUX-RDV@ec.europa.eu**
 - **+352 4301 36100**
- Pour Ispra :
 - **PMO-ISPRARCAM-HD@ec.europa.eu**
 - **+39 0332 78 57 57**

Pour préparer ce rendez-vous, veuillez communiquer dans votre email ou lors de votre entretien téléphonique les informations suivantes :



- votre numéro de pension ;
- le motif de votre rendez-vous en quelques mots (e.g. pas de détail médical) et en précisant le bénéficiaire ;
- le numéro de décompte ou de dossier s'il y a lieu ;
- un numéro de téléphone où un gestionnaire peut vous joindre si nécessaire afin de préparer au mieux le rendez-vous ou pour vous informer d'une éventuelle annulation de dernière minute.

** En demandant un rendez-vous, vous acceptez que les données personnelles mentionnées ci-dessus soient traitées pour organiser votre réunion.*

Les adresses des bureaux d'accueil sont les suivantes :

- **Bruxelles** : MERO - Avenue de Tervueren 41 - 1040 Bruxelles
- **Luxembourg** : DRB B2/085 - Rue Guillaume Kroll 12 1882 Luxembourg
- **Ispra** : au Clubhouse du JRC - Via Esperia 329, 21027 Ispra

Communication du PMO : Alerte à l'escroquerie

Le PMO ne vous demanderait jamais de fournir des données personnelles et financières par téléphone !

Nous souhaitons attirer votre attention sur des escroqueries téléphoniques visant les retraités des institutions européennes. Les escrocs se font passer pour des employés du PMO et prétendent s'occuper des formalités relatives aux paiements supplémentaires. Sous ce faux prétexte, ils demandent des coordonnées bancaires et des codes pin.

De telles demandes ne proviendraient jamais du PMO ou de la Commission européenne ! Nous recueillons les informations dont nous avons besoin par le biais de nos canaux sécurisés, tels que SYSPER, JSIS, ou FiLIP - notre nouvelle application vous permettant de modifier vous-même vos coordonnées bancaires en toute sécurité.

Nous ne vous demanderons jamais:

- de communiquer des données personnelles ou des informations sur votre compte bancaire par téléphone



- de partager des codes pin et des mots de passe
- d'effectuer des transactions bancaires

Méfiez-vous de toute personne qui vous demande de telles données et actions - il s'agit très probablement d'escrocs qui tentent de vider votre compte bancaire !

C'est ce qui est arrivé récemment à une retraitée qui a été trompée en communiquant ses coordonnées bancaires et son code pin afin d'obtenir "une prime Covid-19" de la Commission européenne.

Soyez vigilant, ne communiquez jamais vos mots de passe, codes pin ou autres informations personnelles sensibles !



Gérer ses données bancaires grâce à FiLIP

Vous changez de banque ou de numéro de compte ?

Avec la nouvelle application - FiLIP (<https://europa.eu/LFIP>) - vous aurez un accès en ligne à toutes vos informations bancaires et vous pourrez les modifier vous-même directement.

Encodez toute modification relative à votre compte bancaire. Les informations que vous introduisez seront automatiquement traitées par le PMO.

Comment ça fonctionne ?

Rendez-vous sur My Remote via le lien :

<https://myremote.ec.europa.eu/>

1. Cliquez sur l'icône 'legal and financial information' :
2. Introduisez vos identifiants EU Login,
3. Connectez-vous à votre dossier,
4. Cochez « Mon Identité » et cliquez sur « Demander un nouveau compte bancaire ».

Complétez les champs, ajoutez un justificatif de votre compte bancaire (une copie en format PDF de votre relevé bancaire est suffisante).

Les informations introduites seront vérifiées et validées par le PMO au travers de l'application.

Ensuite, c'est sur le nouveau compte bancaire que votre pension ou vos autres remboursements (frais médicaux, ...) seront versés.

Notez toutefois que le changement de votre compte bancaire ne sera effectif que lorsque vous aurez reçu une notification de la validation de votre demande. **Nous vous conseillons vivement d'attendre d'avoir reçu le paiement du montant de votre pension sur votre nouveau compte bancaire avant de clôturer votre ancien compte.**

Un guide est à votre disposition pour vous accompagner dans les différentes étapes. Ce guide vous est envoyé avec ce numéro d'Info Senior.

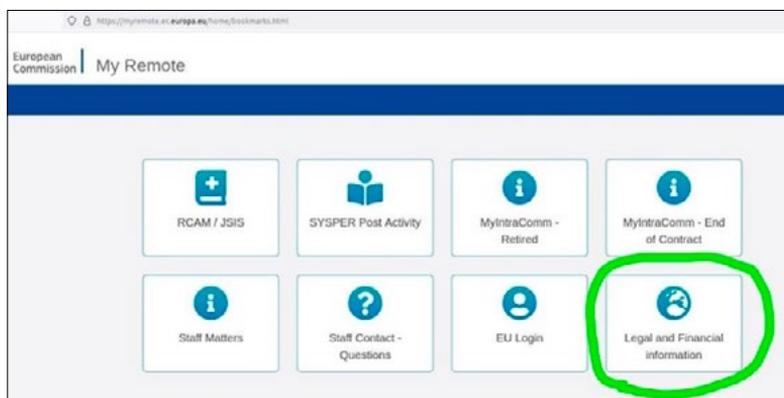
 Request new bank account



FiLIP



My Remote



#27-PM03-0002



Poser une question directement dans RCAM en ligne, c'est maintenant possible et incroyablement facile



Toutes vos questions relatives à un décompte de frais peuvent dorénavant être introduites d'un seul clic. Avec cette nouvelle fonctionnalité vous n'avez plus besoin de quitter l'application et de passer par My IntraComm. Vous gagnez un temps précieux.

Une fois votre demande envoyée, vous recevrez un courriel de confirmation et un collègue du PMO vous répondra rapidement.

Vous pourrez suivre le statut de vos questions via **MyIntraComm**, **Top Tools - Staff Contact - Mes questions**.

Comment faire ? C'est simple, rapide et efficace. Dans la page d'accueil du RCAM en ligne, sélectionnez "Mes décomptes". Choisissez ensuite le décompte concerné, cliquez sur l'icône de bulles, et posez votre question.

Un guide vous expliquant la démarche à suivre vous est envoyé avec ce numéro d'Info Senior.

#27-PM03-0003



À quoi sert un accès EU LOGIN ?



EU Login



My Remote

Vous faites partie des 83 % de retraités qui nous ont communiqué une adresse email grâce à laquelle nous pouvons vous informer facilement et rapidement de tous les sujets, nouveautés qui vous concernent.

toutes les applications qui vous seront utiles telles que bien sûr le **RCAM en ligne** mais aussi SYSPER Post-Activité ou encore **MyIntraComm** ou **Staff contact**.



RCAM



MyIntra-Comm

Et 63% d'entre vous disposent déjà d'un accès **EU LOGIN** externe.

Nous vous recommandons vivement d'utiliser votre EU LOGIN pour vous **informer** (depuis **My IntraComm/ Staff Matters Portal**), **pour poser des questions** (via **My IntraComm/ Staff Contact**), **pour recevoir ou envoyer immédiatement et gratuitement des documents à nos services** grâce à SYSPER Post-activité (fiches de pension, déclarations, ...)

Pourtant, nous constatons que vous êtes peu nombreux à utiliser cet EU LOGIN pour vous identifier (sauf pour accéder au RCAM en ligne).

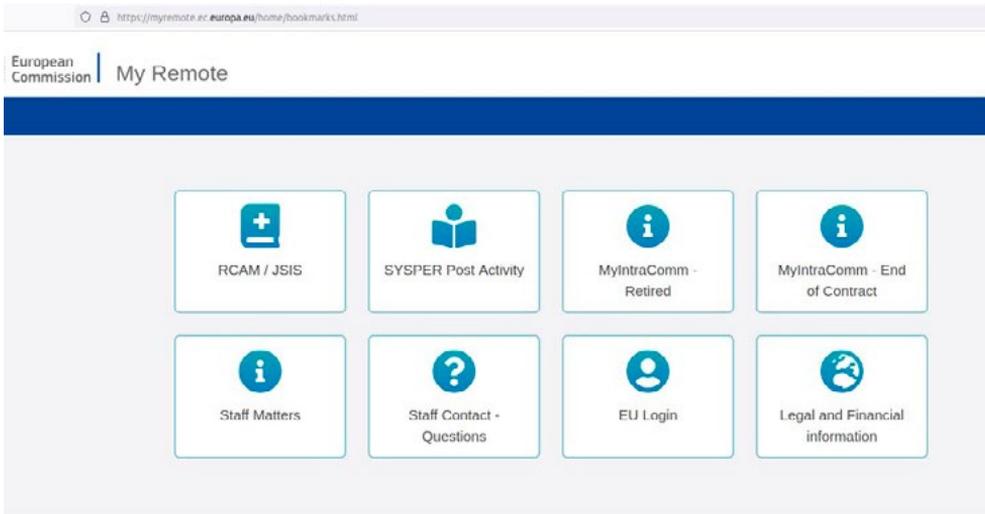


Staff Matters



Staff Contact

Or, l'accès EU LOGIN, vous permet de vous connecter en toute sécurité à **My Remote**, portail qui regroupe



Pour obtenir un accès EU LOGIN externe consultez le **guide** (libre d'accès) à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/pmo/guide/pensionne_eu-login-guide-fr.pdf.

Si vous avez besoin d'aide pour la création de votre compte EU LOGIN contactez le Helpdesk EU LOGIN du lundi au vendredi entre 9h30 et 12h30 aux numéros indiqués ci-

dessous en ayant sous la main votre téléphone portable et votre boîte mail pour y recevoir des codes (par SMS et email)

- BRUXELLES
+32 2 29 76888
- LUXEMBOURG
+352 4301 36100
- ISPRA
+39 0332 78 30 30



Un EU LOGIN pour la vie (EU Login for life)

#27-PMO-0002

Depuis le début de cette année, tout agent* qui part à la retraite peut conserver son EU Login.

Il lui suffit de renseigner une adresse email et un numéro de téléphone lorsqu'il introduit sa demande de mise à la pension dans SYSPER.

Cet EU Login, dorénavant pour la vie, lui permet de garder un accès sécurisé aux diverses applications

(RCAM en ligne, Staff Contact et Staff Matters portail, SYSPER, My Remote).

Un beau progrès qui permet de garder le contact et d'améliorer les échanges avec les collègues qui quittent les Institutions.

EU Login for life (europa.eu)



EU Login
for life

* actuellement valable uniquement pour la Commission et le Conseil.

#27-PM03-0004

Économisez votre temps et vos efforts lorsque vous demandez le **remboursement de vos frais médicaux**

PMO
Mobile

Pour beaucoup d'entre nous, les demandes de remboursement sont lentes et fastidieuses à saisir dans le RCAM. Plusieurs étapes sont en effet nécessaires pour télécharger une seule facture. Désormais, il existe un moyen d'éviter de numériser et d'enregistrer les factures avant de les télécharger dans le RCAM. La nouvelle version de l'application PMO Mobile, disponible pour tous les retraités, permet de demander un remboursement en moins d'une minute.

PMO Mobile étant une application mobile en ligne, aucune installation n'est requise. Il est possible d'y accéder à partir de n'importe quel navigateur, mais elle fonctionne le mieux sur les dernières versions des systèmes d'exploitation mobiles les plus courants.

Cette solution intelligente est conçue pour répondre aux attentes des di-

zaines de milliers d'utilisateurs des services de l'Office de gestion et de liquidation des droits individuels (le «PMO»), notamment les retraités et le personnel actif des institutions et agences de l'UE. Pour Alexander Gemberg-Wiesike, directeur du PMO, cette application change la donne: *«Chaque mois, nous recevons environ 200 000 demandes de remboursement de la part des collègues et des retraités de l'UE. J'ai parfaitement conscience du temps que cela demande pour les saisir dans le système. Le questionnaire de satisfaction que nous avons récemment diffusé montre que nos efforts d'amélioration sont appréciés, mais nous devons aller plus loin en ce qui concerne la facilité d'utilisation et les gains de temps. Nous voulons répondre à ces demandes aussi rapidement que possible, et proposer des solutions intelligentes qui nous simplifient la vie.»*

Comment s'utilise l'application PMO Mobile?

Ouvrez votre navigateur et rendez-vous sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/PMOMOBILE>, ou numérisez le code QR ci-dessus.

Saisissez tout d'abord vos identifiants EU Login et suivez le proces-



sus de vérification. L'utilisation de l'application EU Login [page disponible en anglais uniquement] est plus rapide que la vérification par SMS. Si la reconnaissance faciale ou celle des empreintes digitales est activée sur votre appareil, vous pouvez gagner encore plus de temps.

Une fois connecté à PMO Mobile, sélectionnez «Demandes de remboursement». Il vous faudra saisir votre nom, la date, le type de dépense et le montant payé. À l'étape suivante, vous pouvez simplement prendre une photo de votre facture: elle sera automatiquement sauvegardée dans le système — et c'est tout!

Informations complémentaires

Les photos des factures doivent être claires et lisibles afin de pouvoir être traitées. Veuillez garder à l'esprit que l'éclairage, la mise au point et le positionnement de la facture sont

essentiels!

L'application étant conçue pour être utilisée par le personnel actif autant que par les retraités, ces derniers ne sont pas concernés par certaines fonctionnalités, comme la gestion des missions et des réunions, ou la soumission de certificats médicaux dans le cadre des absences maladie.

Vous pouvez actuellement consulter l'historique de vos demandes de remboursement et introduire des demandes standard. Il sera très prochainement possible de demander des remboursements médicaux non standard, et de consulter vos décomptes.



PMO Mobile user guide [«PMO Mobile – Guide de l'utilisateur», disponible en anglais uniquement].

#27-PMO2-0002

Nouvelles fonctions de Sysper Post Activity

En décembre dernier, nous avons mis à votre disposition quelques nouvelles fonctionnalités dans le Front Office de Sysper Post Activity.

La première, c'est la possibilité de consulter votre dossier personnel 'appartenant à la période quand vous étiez encore en activité'.

Une autre nouveauté : nous avons créé votre dossier personnel de « Post activité » où seront ajoutés tous les documents importants relatifs à votre retraite.

Comment y accéder ? Allez dans le « MENU » de Sysper, puis cliquez sur « Données personnelles » et choisissez par la suite l'onglet « Dossier personnel » ou « Dossier personnel post activité » :



L'onglet de votre « Dossier personnel » se présente comme illustré sur la copie d'écran ci-dessous :



et voici la présentation du « Dossier personnel post activité » :



Le principe de navigation est le même dans le dossier de l'activité et de post activité : le répertoire entier est à ouvrir en cliquant sur les flèches.

ATTENTION : l'historique des documents relatifs à votre retraite n'est pas chargé dans le dossier personnel post activité. Seulement les documents créés à partir de janvier 2021 y seront versés.

Une autre amélioration : nous avons ouvert également la visibilité de votre carrière dans Sysper.

Vous pouvez la consulter via l'onglet « Affectations » : il est visible quand vous vous trouvez au niveau de votre dossier personnel de l'activité et de post activité.

Attention : les parties de vos affectations qui n'étaient pas gérées dans Sysper au moment de votre départ à la retraite, ne sont pas visibles.

Par exemple, si vous étiez actifs au Parlement européen, votre affectation ne sera pas affichée.



Rappel concernant les traitements médicaux qui nécessitent une **autorisation préalable**

Voici un aperçu des traitements pour lesquels le RCAM reçoit souvent des demandes de remboursement. Il est précisé si une autorisation préalable

est nécessaire. Les pièces complémentaires qui doivent être fournies sont également indiquées, le cas échéant.

Autorisation préalable > NON NÉCESSAIRE	
Physiothérapie	pour 60 séances par an maximum
Ostéopathie/chiropraxie	pour 24 séances par an maximum
Acupuncture	si réalisée par un médecin, 30 séances par an maximum
Traitement par ondes de choc	si réalisé par un physiothérapeute
Traitement par aérosols	pour 20 séances par an maximum
Consultation diététicien	pour 10 séances par an maximum
Bilans orthophoniques, orthoptiques, psychologiques *	* simple bilan neuropsychologique
Semelles orthopédiques	pour 4 semelles par an maximum
Bas de contention	pour 3 paires par an maximum
Psychothérapie	seulement si réalisée par un PSYCHIATRE / NEUROLOGUE
Appareil auditif	tous les 5 ans
Service d'infirmier à domicile	ex: changement de bandage, administration d'injections, médication
Pédicure médicale	pour 12 séances par an maximum
Opération de la cataracte	si vous avez 60 ans ou plus

Autorisation préalable > OBLIGATOIRE	
Ergothérapie	
Traitements de drainage lymphatique	
Revalidation pluridisciplinaire	ex: physiothérapie normale associée à un autre type de traitement au moins: ergothérapie ou hydromassage
Traitement par ondes de choc	si réalisé par un orthopédiste
Mésothérapie	
Traitement MDX / école du dos	
Physiothérapie du périnée	
Physiothérapie respiratoire	

Autorisation préalable > OBLIGATOIRE	
Traitement par rayons ultraviolets	une pièce justificative photographique est également nécessaire, outre l'ordonnance médicale/le rapport médical
Photothérapie laser	une pièce justificative photographique est également nécessaire, outre l'ordonnance médicale/le rapport médical
Orthophonie	
Chaussures orthopédiques	2 paires par an
Bilan neuropsychologique multidisciplinaire	doit être réalisé par au moins 2 spécialisations (médecin ou thérapeute)
Opération de la cataracte	si vous avez moins de 60 ans
Septoplastie, rhinoplastie, turbinoplastie	résultats des examens radiographiques (rayons X, scanner, IRM) et respiratoires
Matériel pour incontinence	autorisation préalable obligatoire tous les 12 mois
Matériel de location	pour tout matériel loué au-delà de 3 mois
Orthèse articulée	
Matériel pour diabète	
Psychothérapie	si non réalisée par un PSYCHIATRE / NEUROLOGUE
Garde-malades + Maisons de repos	tous les formulaires obligatoires sont disponibles auprès des ambassadeurs de l'AIACE ou des travailleurs sociaux, et sur le portail Staff Matters*
Améliorations fixes de l'habitat	Pour rappel, les améliorations fixes de l'habitat ne sont pas remboursables par le RCAM (ex: monte-escaliers). Seul le matériel considéré comme purement médical peut être remboursé (avec ou sans autorisation préalable, selon le type).
Transport médical (non urgent)	Une ordonnance médicale détaillée doit être jointe à la demande d'autorisation préalable. Doivent y figurer le motif, le nombre de déplacements, l'itinéraire à emprunter et le mode de transport nécessaire.

* Lien vers le portail Staff Matters pour les garde-malades et les maisons de repos: <https://myintracomm.ec.europa.eu/staff/FR/health/reimbursement/dependency/Pages/index.aspx?ln=fr>

Veillez noter ce qui suit:

- **Pour les traitements SANS nécessité d'autorisation préalable :** lors de l'envoi d'une demande de remboursement, il est obligatoire de joindre non seulement la facture, mais aussi l'ordonnance médicale ou un rapport médical à titre de pièce justificative.
- **Pour les traitements avec autorisation préalable OBLIGATOIRE:** lors de la demande d'autorisation préalable, vous devez toujours joindre une ordonnance médicale ou un rapport médical à titre de pièce justificative

tive même si, dans votre cas, la demande est liée à une maladie précédemment reconnue comme «maladie grave». Lors d'une demande de remboursement relative à un traitement de ce type, vous devez joindre l'autorisation préalable, en plus de la facture.

La liste ci-dessus énumérant les différents traitements n'est pas exhaustive. Des compléments d'information sont disponibles dans les dispositions générales d'exécution (DGE) ainsi que sur l'intranet, sur le site My Intracomm RCAM (<https://myintracomm.ec.europa.eu/staff/fr/health/Pages/index.aspx>).



Traitement acupuncture

#27-PM05-0002

Le RCAM rembourse les frais d'un traitement **acupuncture** sous certaines conditions : le traitement doit être médicalement justifié, raison pour laquelle une prescription médicale détaillée doit être jointe à votre demande de remboursement. Le traitement doit démarrer au plus tard 6 mois après la date de prescription.

La prescription médicale doit mentionner :

- le nom et les références officielles

du prescripteur

- le nom complet du patient
- la date d'émission
- le type de traitement concerné (acupuncture)
- la motivation médicale (contexte pathologique, raison du traitement)
- le nombre de séances prescrites

Le traitement doit être effectué par un médecin ou en milieu hospitalier, conformément aux DGE Titre II, chapitre 8, point 2 - B1.1.



Traitement
acupuncture





La facture doit être conforme à la législation du pays dans lequel elle a été émise (par exemple, attestation de soins donnés, mémoire d'honoraires) et doit mentionner les informations suivantes :

- nom complet du patient
- date, détail et prix pour chaque acte médical effectué
- nom et références officielles du médecin

Le nombre maximal de séances remboursable par année est de 30. Le taux de remboursement est fixé à 80% (plafond 25€).

📍 <https://myintracomm.ec.europa.eu/staff/FR/health/reimbursement/treatments/Pages/acupuncture.aspx?ln=fr>

#27-HR-0002

Immeubles à l'étranger et activité professionnelle **après la retraite** : le point



Arrêt

Ces dernières années, nombre d'entre vous ont été confrontés, parfois via le Bureau d'Accueil, à des pratiques de l'État belge incompatibles avec le droit de l'Union, particulièrement en ce qui concerne **la taxation des immeubles à l'étranger et l'affiliation forcée au régime de sécurité sociale belge**.

lequel l'administration belge attribuerait un revenu cadastral aux immeubles à l'étranger. On sait que l'attribution d'un revenu cadastral à des immeubles belges contient déjà une dose d'arbitraire, on peut donc présumer que le débat n'est pas clôturé en ce qui concerne les immeubles à l'étranger.



Règlement

La discrimination fiscale à l'égard des immeubles possédés dans d'autres pays a fait l'objet de deux condamnations de l'Etat belge (11/09/2014 et 12/04/2018). N'ayant pris aucune mesure pour se conformer à ces arrêts, l'Etat belge a été condamné une troisième fois, le 12/11/2020, cette fois à des sanctions financières. Il en coûte au contribuable 2 millions d'euros d'amende et 7500 € par jour d'astreinte depuis le 12/11/2020 jusqu'à la mise en conformité de la législation belge avec le droit de l'Union. Mi-décembre 2020, un avant-projet de loi a été adopté par

Un autre litige brûlant concerne les fonctionnaires, le plus souvent retraités, qui exercent une activité professionnelle, par exemple en qualité de consultant. Les autorités belges tendent à les assujettir au régime de sécurité belge (ONSS pour les employés, INASTI pour les indépendants) en violation du principe de l'unicité du régime de sécurité sociale applicable à tous les travailleurs. La Cour de justice a rappelé dans une série d'arrêts de principe qu'un travailleur ne peut être assujetti qu'à un seul régime. Elle a rappelé dans un **arrêt du 7 mai 2017 (« Wenceslas de Lobkowicz »)**

que (1) le régime de sécurité sociale de l'Union applicable aux fonctionnaires est de même nature que les régimes nationaux coordonnés par le **Règlement (UE) n° 883/2004** en ce qu'il est primaire, obligatoire et complet et que par conséquent (2) les Etats membres ne peuvent ni assujettir les fonctionnaires de l'Union, actifs ou retraités, à leur régime, ni les contraindre à contribuer à leur régime.

Cet article a été rédigé par Maître Jacques BUEKENHOUDT.

Source :

Maître Jacques BUEKENHOUDT

e-mail: jb@d-lawfirm.be

site internet: www.d-lawfirm.be

❗ Arrêt « Wenceslas de Lobkowitz » : <https://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?docid=190501&text=&doclang=FR&cid=588147>

❗ Règlement (UE) n° 883/2004 - <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2004/883/oj?locale=fr>

Communication du Helpdesk de l'AIACE Internationale : Nouveau look « MY REMOTE »

#27-AIACE-0001

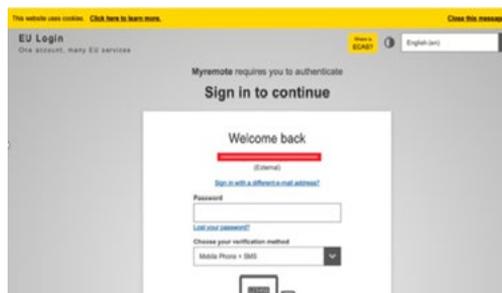
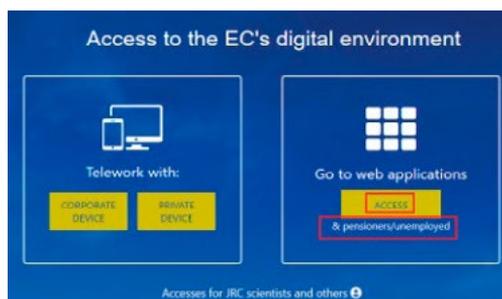


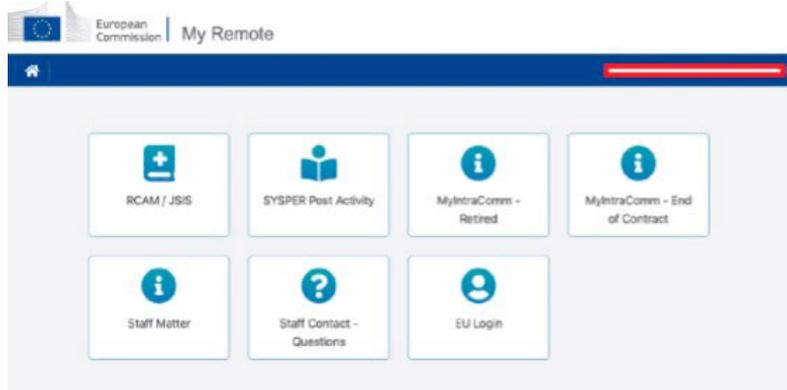
My Remote

Début 2021, les premiers écrans de « My Remote » ont été changés.

Voici le nouvel écran d'accueil <https://myremote.ec.europa.eu/> :

- ❖ Il suffit de cliquer sur « **ACCESS** » dans le bloc de droite sous « Go to web applications » :
- ❖ L'identification au compte EU Login n'a pas changé:





Mais un nouveau « menu » va s'afficher où on retrouve les accès suivants (voir ci-dessus).

i AIACE Internationale
 Téléphone: +32 2 295 29 60
 e-mail: aiace-int@ec.europa.eu
<https://aiace-europa.eu>



Toutes les informations sur ces applications à notre disposition se trouvent via <https://aiace-europa.eu/my-remote/>.

#27-AIACE-0002

L'AIACE section Belgique, une **section active** de 5.000 membres



AIACE BE



Créée en 1969, la section Belgique est la plus importante des sections de l'AIACE (Association Internationale des Anciens de l'UE). Elle a franchi cette année le cap des 5.000 membres, ce qui représente près de la moitié du nombre des anciens des Institutions résidant en Belgique. Son champ d'action porte sur plusieurs axes.

La communication et l'information : des Info-membres reprenant tant des informations concernant les

services de la Commission que les activités de la section sont régulièrement envoyés par e-mail. Les informations essentielles sont également publiées sur le site et envoyées par courrier postal aux membres n'ayant pas de connexion informatique. Le site Web est opérationnel. Un service de help desk informatique est proposé aux membres rencontrant des difficultés avec les applications et plateformes mises en place par les Institutions à l'égard des pensionnés. L'Écrin, bulletin de liaison trimestriel de la section, propose des articles portant sur des questions européennes, institutionnelles, de

société, de culture et met en avant d'anciens collègues particulièrement actifs durant la retraite.

L'aide sociale aux collègues en difficulté : une équipe d'une quarantaine de bénévoles vient en aide ponctuellement à une centaine de pensionnés qui se sont manifestés, membres ou non, en leur prodiguant assistance, soutien, aide administrative et conseils. Les bénévoles sociaux se préoccupent aussi de la question des MR/MRS/Résidences seniors par l'établissement de listes des centres ayant fait l'objet d'une inspection. Des groupes de parole réunissant des membres ayant perdu un proche sont également organisés et devraient reprendre prochainement. Des « ambassadeurs » auprès du PMO sont présents pour rechercher des solutions aux problèmes de collègues sollicitant de l'aide dans le cadre de l'assurance-maladie.

La défense des intérêts des pensionnés : la section Belgique participe activement, aux côtés des autres sections, aux comités de la représentation statutaire du personnel, principalement au sein des Comité du Statut et du CGAM. Cette activité est centrée sur la défense du Statut des fonctionnaires et des droits des pensionnés. La Méthode d'adaptation des rémunérations et pensions et le principe du parallélisme qui en découle en constituent une pièce maîtresse. La section n'hésite pas à s'engager dans des affaires juridiques particulièrement importantes pour les anciens où

l'application du Statut est remise en cause. Elle surveille également de près l'évolution de l'application des accords Royaume-Uni/Commission dans le contexte du Brexit.

L'organisation d'événements : de nombreuses rencontres festives et culturelles sont organisées afin de maintenir le contact entre les membres de la section et cultiver la convivialité. De nombreux voyages et excursions sont ainsi proposés tout au long de l'année, de même que des conférences thématiques et des thés littéraires. Un club de marche propose régulièrement des balades et randonnées autour de Bruxelles et au-delà et des Clubs de la bière et du vin ont vu le jour à l'automne 2021.

La contribution aux problèmes de l'intégration européenne : la section Belgique a à coeur de sensibiliser ses membres à l'actualité et aux nombreux défis que représente l'intégration européenne aujourd'hui. Elle les invite régulièrement à participer à certains débats et colloques organisés par d'autres associations ayant la même finalité, comme le Mouvement européen-Belgique. Elle les encourage notamment à prendre part aux consultations citoyennes lancées par les Institutions, comme celle sur la Conférence sur l'avenir de l'Europe, soulignant par là sa volonté d'être un acteur de l'Europe de demain.

i www.aiace-be.eu
e-mail : aiace-be@ec.europa.eu
Tél. + 32 (0)2 295 38 42

#27-AIACE-0003

L'AIACE section France, une association constamment **au service des pensionnés**



AIACE FR



La Section France de l'AIACE, association «loi de 1901», compte plus de 1400 membres. Elle

est gérée par un Comité élu par les membres pour trois ans et qui lui-même élit son Bureau (voir plus loin).

L'AIACE France étant décentralisée, des délégués régionaux, élus ou non, peuvent participer également aux réunions du comité. Il importe en effet que toutes les régions ayant un délégué soient représentées au Comité.

La Section France a son secrétariat dans un local mis à disposition par la Délégation de l'UE auprès de l'OCDE et de l'UNESCO, 12 av. d'Eylau, 75116 Paris, tél./fax 01 47 55 82 29; courriel: aiace.france@wanadoo.fr

La cotisation annuelle est de 45 euros. Les comptes, certifiés par des commissaires aux comptes, et le budget sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle, à laquelle des représentants des services concernés de la Commission (pensions, assurance-maladie...) sont toujours invités.

Deux membres du Comité, la Présidente et le vice-Président, représentent la Section au conseil d'administration de l'AIACE-Internationale.

Information

En plus du périodique «VOX» de l'AIACE-Internationale, les membres de l'AIACE-France reçoivent le bulletin semestriel «INFO» et des «Flash Infos» envoyés par courriel avec des informations ponctuelles. Le site Internet www.aiace-fr.eu contient également des informations utiles sur la section, les sorties et le RCAM.

L'annuaire des membres, régulièrement mis à jour, est distribué aux adhérents chaque année. Il comporte les adresses postales et électroniques des membres de l'AIACE France ainsi que leur n° de tél. fixes et/ou mobiles.

D'autres informations sont diffusées à l'initiative de la Présidente et des délégués régionaux.

Activités

Des rencontres et sorties régionales, ouvertes aux membres d'autres régions, ont lieu chaque année à l'initiative des délégués régionaux. Ces sorties sont annoncées sur le site.

C'est aussi au niveau régional que sont organisées, avec le soutien financier de la Commission, les activités d'aide sociale (visites, conseils, assistance) en faveur des membres en difficulté (isolement, dépendance, grand âge).

Perspectives

Le nombre des Anciens des Institutions européennes ne cesse d'augmenter, ainsi que leur moyenne d'âge (longévité croissante).

Il sera donc sans cesse plus important de disposer d'une base nombreuse de membres pour que se maintiennent, dans l'intérêt de tous, des liens de solidarité efficace entre anciens serviteurs de cette grande cause à laquelle nous avons consacré le meilleur de nous-mêmes : la construction d'un édifice européen solide et durable.

C'est pourquoi, futurs pensionnés qui allez maintenant vous installer en France, **nous comptons sur vous pour rejoindre la Section AIACE FRANCE.**

Comité et Bureau 2019-2022

Comité

Membres élus:

Anne HARRIS, René GUTH, Michèle THOZET, Jacques BABOT, Anne ROPERS, Bernard LOESEL, Dominique DESHAYES, Marie-Claude BLIN, Jacques VONTHRON, Danièle TRICOT et Ambroise PERRIN.

Bureau

Président	René Guth
Vice-président	Marie-Claude Blin
Secrétaire général	Jacques Babot
Trésorier	Bernard Loesel
Trésorière adjointe	Danièle TRICOT

Délégués régionaux et responsables

REGIONS	DEPARTEMENTS	RESPONSABLES	
Auvergne, Rhône-Alpes + Bourgogne	03-42-43-63	Bernadette REYNEBEAU	
	01-69-73-74	Philippe VIENNE	
	21-58-71-89	Paulette SIEROTA	
	07-15-26-38	Jean MEYER-ROUX	
Bretagne Manche	22-29-56	Marthe BOULVAIS	
	35-50	Jean GUEGAN	
Grand Est + Franche Comté	08-10-25-39- 51-52-67-68-70	René GUTH	
	90	Éveline LANG	
	54-55-57-88	Franco ZAMPOGNA	
Ile de France + Dom -Tom	28-75-77-78- 91-92-93-94- 95-971-972-974	Serge LEBEL Marie-José DUPRAZ (RCAM) Anne ROPERS*	
	Hauts de France	02-59-60-62-80	Isabelle TRANCHANT

REGIONS	DEPARTEMENTS	RESPONSABLES
Nouvelle Aquitaine	16-17-19-23-24-33-40-47-64-79	Anne HARRIS-HENNON
	16-17-19-86-87	Armel PRIEUR
	16-17-79-86	Francine PETITPIERRE
Occitanie	11-30-34-48-66 09-12-31-32-46-65-81-82	Georges CLET (a.i)
Pays de Loire + Centre-Val de Loire + Normandie	44-49-53-72-14-27-61-76	Jean-Pierre PETILLON
	18-36-37-41-45-85	Catherine PLÂTRE
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Corse	04-05-06-13-83-84	Michèle THOZET*
	2A-2B	Brigitte SOUDIER

Autres responsables sectoriels

DOMAINE		
Aide pour EU Login, RCAM en ligne et autres aide informatiques.	Tel: 07 86 02 80 03 tricotdaniele@gmail.com	Danièle TRICOT
* Gestion du site www.aiace-fr.eu	Tel : 01 43 44 74 17 anne.ropers@gmail.com	Anne ROPERS
* Coordination des bénévoles	Tel : 06 88 83 18 90 michele.thozet@outlook.fr	Michèle THOZET

AMBASSADEURS RCAM

Dominique DESHAYES

Michèle THOZET

Brigitte SOUDIER

Message de la **SEPS**

(Association des Seniors de la fonction publique européenne)

Nombreux sont nos collègues les plus anciens qui nous font part de leurs difficultés pour appliquer correctement les règles administratives du PMO, en particulier pour les demandes de remboursements de frais médicaux, la reconnaissance de maladie grave, les autorisations préalables, ...

L'aide demandée est souvent la conséquence de la faiblesse numérique de ces plus anciens ou de ceux que la maladie invalide. A chaque occasion, la SEPS-SFPE insiste auprès du PMO, de l'Administration et des compagnies d'assurance, pour que les « procédures papier » soient maintenues et protégées.

Un petit groupe de l'association a élaboré une liste de propositions qui seront adressées au CGAM (comité de gestion du RCAM), en accord avec le Comité du Personnel, en vue de la simplification possible de certaines procédures relatives à la demande de reconnaissance de maladie grave, des procédures de remboursement dans le cas de la couverture complémentaire, de prise en considération des pratiques des assurances et mutuelles nationales. Ce groupe est à l'écoute des suggestions des membres souvent confrontés à des difficultés ou tracasseries administratives.

Durant la période de vaccination contre la COVID, nombreuses ont été les questions posées à la SEPS-SFPE quant aux possibilités de vaccination dans des situations particulières ou relatives à l'obtention du certificat européen de vaccination. Le numéro de téléphone **+32 473 47 49 06** répond aux demandes des membres (et collègues en général) 7 jours sur 7 et pratiquement 24 heures sur 24. Il est disponible pour les anciens qui désirent discuter d'une situation particulière, une règle du RCAM, la position prise par une compagnie d'assurance, un problème de caractère fiscal ou de succession, une question sur les pensions européennes et nationales, l'éventuelle difficulté d'avoir un contact avec le PMO, de trouver un formulaire, le soir, les week-ends, ... C'est bien souvent en-dehors des heures de bureau que se pose la question de la prise en charge, de l'autorisation préalable, de la reconnaissance du RCAM loin des sièges des Institutions européennes.

L'association fait souvent appel au Service Social « Aide aux pensionnés » (Direction D de la DG HR) pour obtenir une aide ou une directive de la part des assistantes sociales.

Les collègues d'Ispra ont créé une antenne « SEPS-Italia » pour un



SEPS/SFPE

contact plus direct et spécifique avec les membres qui résident en Italie.

Le Bulletin trimestriel d'information de la SEPS-SFPE informe ses membres quant aux différentes initiatives en leur faveur et à l'évolution des règles qui sont appliquées aux anciens (<https://sfpe-seps.be/june-2021-bulletin/>).

i Bulletin d'adhésion à la SEPS : <https://sfpe-seps.be/adhesion/>. Cotisation annuelle : 30 €.

i Contacts :
 Bruxelles :
 Tél. **+32 (0) 475 472 470**
 (7J/7 24h/24)
info@sfpe-seps.be
www.sfpe-seps.be
 Ispra :
 Tél. **+39 (0) 351 6471722**
 (mardi & jeudi 12h30 -14h00)
seps.italia@gmail.com

#27-SEPS-0002

Communication de la SEPS : Cumul d'une pension EU et d'une pension nationale



Arrêt

Les fonctionnaires européens qui n'ont pas transféré leurs droits à une pension nationale vers le système communautaire et qui bénéficient d'une pension communautaire peuvent introduire une demande de pension nationale pour les années de travail prestées pour un employeur national dans la limite des années requises, dans leur pays, pour obtenir une pension pour une carrière complète.

En effet, la SEPS/SFPE a eu gain de cause contre le Service fédéral des Pensions en Belgique suite à **l'arrêt de la Cour de Justice européenne n° C-408/14 du 10 septembre 2015** : Arrêt A. Wojciechowski vs/ Etat Belge (ONP).

Exemple :
 Carrière en Belgique : 9 ans. Carrière complète EU : 37 ans.

La pension belge maximale dans ce cas sera de 8 ans car la carrière maximale considérée en Belgique est de 45 ans.

Ceci vaut également pour ceux qui auraient déjà introduit une telle demande et à qui une telle pension aurait été refusée.

Contact direct :
 Monsieur Hendrik Smets, Vice-président SEPS-SFPE en charge des affaires juridiques.
hendriksmets@yahoo.fr

SEPS-SFPE
info@sfpe-seps.be
 Tél: **+32 475 472 470**

i Arrêt A. Wojciechowski vs/ Etat Belge :
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A62014CJ0408>

Communication d'Afiliatys : Actualisation des données et reprise des permanences

Vous êtes ou allez être pensionné(e) : n'oubliez pas de nous communiquer vos nouvelles coordonnées e-mail!

L'actualisation de ces données est essentielle pour les collègues pensionnés couverts par l'assurance complémentaire au RCAM HOSPI SAFE ainsi que pour continuer à recevoir les informations périodiques d'AFILIATYS.

Merci de nous les adresser par e-mail à info@afiliatys.eu.

Par ailleurs, il est utile de rappeler que les permanences d'Afiliatys ont repris, nos bureaux étant accessibles sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous, il suffit d'envoyer un e-mail à info@afiliatys.eu en spécifiant si vous souhaitez que votre

entrevue porte sur l'assurance Hospi Safe, ou sur les services d'Afiliatys et nous proposer une date et un créneau horaire (les rendez-vous « Afiliatys » ont lieu les mardis et les rendez-vous « Assurances Hospi Safe » se prennent les jeudis). Nous vous reviendrons rapidement avec une confirmation de l'heure et la date de rendez-vous en essayant de satisfaire au maximum à votre demande.



AFILIATYS

105, Avenue des Nerviens, bureau 00/09 – 1040, Bruxelles

Permanence les mardis et jeudis de 9h00 à 15h00

Téléphone: + 32 2 298 50 00

e-mail: info@afiliatys.eu

www.afiliatys.eu

Les Assises annuelles de l'AIACE Internationale - Loutraki 2022

Message de Didier Hespel, secrétaire général de l'AIACE Internationale :

Beaucoup de membres de l'AIACE ont amèrement regretté l'annulation des Assises de 2020 et de 2021 pour les raisons hélas bien connues. Mais après ce report forcé, nous avons enfin pu nous retrouver en 2022. Elles se sont tenues du 14 au 21 mai à Loutraki, Grèce, comme prévu en 2020, selon un programme



similaire à ce qui avait été établi à l'époque.

Le cœur des Assises est bien entendu l'Assemblée générale. Cette année, lors de la séance d'ouverture, nous avons eu le plaisir d'accueillir le Vice-président M. Schinas, l'ancien médiateur de l'UE N. Diamandouros et le professeur Ch. Rozakis, ancien premier vice-président de la Cour européenne des droits humains du Conseil de l'Europe. En outre, nous avons écouté les paroles de bienvenue de l'ancien commissaire européen S. Dimas et du Ministre adjoint pour la recherche et la technologie du gouvernement grec C. Dimas, ainsi que des maires de Corinthe et Loutraki.

Dans le cadre de l'OJ de l'AG, les débats ont porté notamment sur l'interface entre le RCAM et les systèmes nationaux de santé, la Méthode d'adaptation des salaires et

pensions et la communication avec les adhérents. Une séance a également été consacrée à une réunion avec les représentants des administrations de l'EU.

4 ateliers se sont tenus sur des thèmes d'intérêt particulier pour les anciens et le Conseil d'administration s'est réuni dans la foulée.

Ce fut aussi l'occasion de se retrouver entre anciens dans une ambiance confraternelle et de découvrir la région lors des excursions programmées (Épidaure, Mycènes, Nauplie, Hydra), notamment en extension de séjour (autour du Golfe de Corinthe ou sur l'île d'Andros) ainsi que lors du dîner de gala et lors des différents repas conviviaux.

Nous espérons retrouver de nombreux membres de l'AIACE lors des Assises de 2023, dont le lieu sera communiqué ultérieurement.



Assises
AIACE



AIACE

i Site internet des Assises de l'AIACE Internationale :
<https://aiace-europa-assises.eu>

i AIACE Internationale
Téléphone: **+32 2 295 29 60**
e-mail: aiace-int@ec.europa.eu
<https://aiace-europa.eu>